

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Début de séance : 19h00

19 Présents	Reynier-Duval Christophe Martin Mariel Rieu Christine Bugnet Michèle Bremond Jennifer Becart Viviane Lopez Danielle	Jacquin Jean-Pierre Rehor Béatrice Benat Jean Dufay Julien Espinosa Romain Espinosa Jean-Antoine	Aubertin Christelle Legerot Michel Tricot Mélanie Gourdon Sylvie Blairon Jean-Pierre Ricou Florian
3 Procurations	Nils Vaccari Ghislaine Eynard Barnini Laure	<i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i> <i>Donne pouvoir à</i>	Aubertin Christelle Blairon Jean-Pierre Rehor Béatrice
1 Absent	Giner Richard		
Secrétaire de séance	Espinosa Romain		

Monsieur le maire débute la séance en évoquant le conflit entre l'Ukraine et la Russie, et le soutien de la commune de Caderousse aux ukrainiens par la mise en place d'un point de collecte avec le CCAS, la réserve communale de sécurité civile, l'association des maires de France et la protection civile.

Monsieur le maire fait état de la démission de Monsieur Christophe Dupeyre et son remplacement par Monsieur Nils Vaccari.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Délibération :	22.03.01
Objet :	Adoption du budget primitif – exercice 2022
Rapporteur :	Mariel Martin

Jean-Pierre Blairon : au niveau des dépenses énergétiques, le chiffre de l'année précédente est reporté sur cette année. Vu le contexte actuel, les leaders ont augmenté fortement or le budget n'en tient pas compte. Peut-être faudrait-il le revoir à ce niveau.

Mariel Martin : La mairie est dans l'attente des comptes de gestion pour pouvoir connaître le consommé réel et affiner ses chiffres. Si l'on se réfère aux consommations des années précédentes, la marge de 5 % est déjà comprise dans cette ligne budgétaire.

Christophe Reynier-Duval : il a été demandé au personnel de la mairie de faire des économies d'énergie, c'est-à-dire. Au niveau de la consommation d'essence, un véhicule électrique a été acheté, le parc des véhicules de la commune a été diminué, et aucun élu ne prend de litres d'essence sur le compte de la mairie. À l'arrivée de la nouvelle municipalité, il y avait 12 000 € de dépenses. On attend les chiffres finalisés par le trésor public pour savoir exactement combien ont été consommé depuis.

Jean-Pierre Blairon : vous descendez à 9000 €.

Mariel Martin : nous avons bien économisé.

Jean-Pierre Blairon : le CCAS tourne depuis trois ans avec l'association « sous de poche ». Mais depuis, la somme correspondante a été versée à d'autres associations, cela semble manquer de stabilité.

Christophe Reynier-Duval : jusqu'en 2020, une subvention était versée à une association qui s'appelait « le sou de poche ». Ensuite, une enveloppe avec une somme en espèces était donnée à chaque résident de l'EHPAD. Comme la commune ne peut pas verser d'espèces, la première année cette subvention a été octroyée aux « Cheveux Blancs ». L'année suivante en 2021, cette somme de 1500 €

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

a été versée au CCAS pour que celui-ci puisse venir en aide aux résidents de l'EHPAD en achat de biens comme des parfums, des vêtements etc. en 2021 j'ai été sollicité par Monsieur Plantevin, le directeur de la maison de retraite, me faisant part de son souhait de garder la gestion de cette somme. J'ai donc décidé de verser à nouveau la subvention en question aux « cheveux blancs ». A partir de maintenant, cette somme devrait être systématiquement versée aux cheveux blancs.

Danielle Lopez : la présidente de l'association « les cheveux blancs » s'occupe très bien des résidents de l'EHPAD.

Jean-Pierre Blairon : pour les charges financières, nous étions à 5000 € en 2021 et on passe à 67 000 € en 2022. Qu'elle en est la raison ?

Mariel Martin : c'est l'anticipation d'emprunts au regard de futurs investissements possibles.

Jean-Pierre Blairon : pour le service incendie on avait 76 000 € l'année dernière et nous n'avons provisionné que 73 000 € cette année. Quelle en est la raison ? Et le SDIS ne relève-t-il pas de compétence du conseil départemental ?

Mariel Martin : chaque année la mairie verse une cotisation. Celle-ci peut varier d'une année à l'autre, voilà la raison. Et nous versons la somme due sur présentation d'un document de la part du conseil départemental et faisant état du montant attribué au service incendie pour l'année.

Jean-Pierre Blairon : en ce qui concerne l'atténuation des charges, on avait 80 000 € en 2021 et on a plus que 25 222 €. Je me suis dit qu'il n'y avait peut-être plus d'agents malades en 2022 ?

Mariel Martin : il y a eu un cas particulier en 2021 et nous n'avons pas forcément de recul là-dessus. On essaie de réajuster bien que nous n'ayons pas tous les éléments définitifs. On a préféré repartir sur une base plus basse en attendant que la situation s'éclaircisse car c'est un domaine qu'on ne peut pas prévoir à l'avance selon le type d'absence et l'ancienneté des agents concernés.

Jean-Pierre Blairon : au niveau des fonds propres nous avons nous avons 806 000 € en 2021 et cette année nous sommes tombés à 138 000 €.

Mariel Martin : le compte de gestion n'étant pas prêt, nous avons préféré mettre en budget un chiffre qui correspond à ce dont nous sommes sûrs. Cela sera à réajuster en fonction des éléments que nous aurons plus tard de la part du trésor public. On attend les excédents de fonctionnement et d'investissement. Et rien ne nous empêche de faire un budget supplémentaire quand les données seront claires.

Jean-Pierre Blairon : sur les états du personnel nous avons 52 agents l'année dernière et nous avons maintenant 55 agents.

Le maire demande à la DGS d'apporter les précisions.

La DGS : ces chiffres ne correspondent pas au nombre d'agents mais au nombre de postes ouverts et à pourvoir. À ce jour nous avons 44 agents pour 55 postes d'ouverts. Le delta entre les deux sert par exemple à positionner un agent sur un grade supérieur ou à pourvoir un poste. Par rapport à une délibération de juillet où il y avait 62 postes d'ouverts on a réduit car le delta était trop important.

Jean Benat : sur les charges du personnel, cela nous fait 54 % de charges.

Mariel Martin : en fait les charges du personnel n'ont pas augmenté, en revanche le budget a diminué. C'est pour cela que le pourcentage des charges du personnel est plus important par rapport au budget.

Jean Benat : et là-dedans est-ce qu'il y a les maladies, les arrêts de travail etc.

Mariel Martin : dans ce poste, il y a toutes les charges qui sont comprises pour le personnel à l'intérieur. C'est une variable d'ajustement difficile à prévoir.

Jean Benat : jusqu'à 49 % c'est acceptable mais au-dessus moins.

Christophe Reynier-Duval : il faut prendre aussi en compte la crèche qui est municipale.

Jean Benat : y a-t-il beaucoup d'arrêt de travail ?

Christophe Reynier-Duval : depuis notre arrivée nous gérons que des arrêts de travail avec notamment le Covid, nous gérons beaucoup d'arrêt de travail. On en a trop. Et on est en train de travailler dans ce sens-là.

Jean Benat : et les comptes administratifs et comptes de gestion, vous allez recevoir quand ?

Mariel Martin : vers fin mars, avril.

Jean Benat : vous saurez alors réellement ce que vous avez dépensé quand vous aurez le retour du trésor public.

Christophe Reynier-Duval : on a déjà la tendance, Mais il nous faut un état de rapprochement.

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Jean Benat : je constate que dans les charges exceptionnelles, l'année dernière nous avons 5000 € et cette année nous avons 67 000 €.

Marcel Martin effectue des recherches pour répondre. Monsieur le maire propose qu'on passe au vote avant que Monsieur Martin puisse apporter la réponse Monsieur Benat.

Marcel Martin répond en fin du conseil municipal : il s'agit de la même réponse faite à Monsieur Blairon sur les charges d'éventuels emprunts pour l'investissement.

Dossier adopté à la majorité.

**Abstentions : J.BENAT, J.P. BLAIRON,
G. EYNARD, D. LOPEZ**

Délibération :	22.03.02
Objet :	Subvention de fonctionnement aux associations – exercice 2022
Rapporteur :	Marcel Martin

Le maire demande aux élus qui font partie de bureaux d'association de ne pas prendre part au vote. Tous les élus peuvent prendre part au vote.

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.03
Objet :	Subvention exceptionnelle Comité des fêtes
Rapporteur :	Marcel Martin

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.04
Objet :	Taux communaux d'imposition - 2022
Rapporteur :	Marcel MARTIN

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Délibération :	22.03.05
Objet :	Fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour les occupations de type brocante - accueil de commerces ambulants dans le cadre d'évènements festifs - année 2022
Rapporteur :	Mariel Martin

Jean-Pierre Blairon : cela concerne-t-il les forains ?

Mariel Martin : les forains de la fête votive rentrent dans une autre catégorie car il s'agit d'une activité professionnelle. Il y a un tableau spécifique pour eux ou ils payent différemment selon ce qu'ils proposent au public. Là, il s'agit plutôt de brocante, de vente au déballage, par exemple.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.06
Objet :	Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la CAF au titre du Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant pour la crèche communale "Le Caderoussel"
Rapporteur :	Christelle Aubertin

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.07
Objet :	Avenant à la convention fixant la participation de SNCF Réseau aux travaux connexes et à l'aménagement fonciers liés à la LGV Méditerranée sur la commune de Caderousse
Rapporteur :	Jean-Pierre JACQUIN

Jean Benat : la somme de 86 000 € va revenir à la commune ?

Jean-Pierre Jacquin : la somme reversée à la commune sera de 78 092 € TTC.

Jean Benat : et cette somme, en avez-vous tenu compte de votre budget primitif ? Quand est-ce que vous allez la toucher ?

Jean-Pierre Jacquin : dès que la convention aura été signée.

Christophe Reynier-Duval : pour le moment nous avons signé un avenant, nous n'avons rien touché. La commune a récupéré 192 000 € plus 40 000 € de subventions qui n'avaient pas été demandées par le passé. Ceci était bloqué depuis 2019 par ce que la mairie n'avait pas répondu à un mail. Au total on récupère 232 000 €. Et on cherche actuellement notre cas comme celui-ci.

Jean Benat : c'est peut-être à cause du Covid.

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Christophe Reynier-Duval : non, je vous parle de septembre 2019.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.08
Objet :	Contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) – Conventionnement 2020-2022 - modification
Rapporteur :	Jean-Pierre JACQUIN

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.09
Objet :	Convention de servitudes – ENEDIS- parcelle OG291
Rapporteur :	Jean-Pierre JACQUIN

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.10
Objet :	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
Rapporteur :	Jean-Pierre JACQUIN

Jean Benat : la différence 100 % d'un cadre C et d'un A ?

Jean-Pierre Jacquin : en fait on favorise les cadres C qui gagnent moins pour la prime et donc, leur pourcentage de ratio est plus élevé.

Jean Benat : Et pour ceux qui seront absents, l'augmentation pour l'année sera en fonction.

Christophe Reynier-Duval : ce sera en fonction de l'entretien individuel fait chaque année avec le chef de service et des objectifs.

Dossier adopté à l'unanimité

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Délibération :	22.03.11
Objet :	Convention de gestion de la barque, sise sur le giratoire au carrefour entre la RD 237 et la RD 238 avec le Département de Vaucluse
Rapporteur :	Béatrice REHOR

Jean Benat : l'entretien de ce rond-point est fait pour le département. Mais apparemment une fois que la barque aura été posée la commune devra s'occuper d'une partie de cet entretien.

Christophe Reynier-Duval : nous avons l'entretien de la partie centrale.

Jean Benat : n'avez-vous pas peur du vandalisme ?

Christophe Reynier-Duval : si on a peur du vandalisme, on ne fait plus rien.

Jean Benat : cela risque de faire un surcoût d'entretien et de travail pour les équipes municipales.

Christophe Reynier-Duval : tout dépend comment cela est conçu, il n'y aura notamment pas de tonte et des matériaux qui demandent très peu d'entretien. Nous ne créerons pas une surcharge de travail pour nos équipes.

Béatrice Rehor : l'aménagement est prévu pour rester en l'état sans avoir d'entretien.

Jean Benat : c'est très excentré, loin de tout.

Michel Legerot : si on ne fait rien, on n'a plus rien dans le village. C'est l'association « La Levado » qui l'a donnée pour apporter un cachet supplémentaire. La barque sera placée avec l'aide des services techniques.

Christophe Reynier-Duval : plus tard vous aurez à signer une délibération sur le mécénat. Et là, nous serons soutenus par l'entreprise de la commune qui pourra nous mettre beaucoup de galets et de pierres à disposition. Une partie en fer forgé sera également faite par quelqu'un du village.

Michel Legerot : la barque est actuellement stockée aux services techniques et sera restaurée dès que le temps le permettra.

Jean Benat : Je n'ai rien contre le projet. Simplement, c'est loin de la commune et de nos jours on a beaucoup de vandalisme.

Dossier adopté à La majorité.

Abstention : J. BENAT.

Délibération :	22.03.12
Objet :	Dépôt de dossiers de candidature pour soutenir les travaux de restauration de l'église Saint-Michel et de la chapelle d'Ancézune
Rapporteur :	Béatrice REHOR

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Délibération :	22.03.13
Objet :	Convention de cadre général pour les actions de mécénat sur le territoire de la commune
Rapporteur :	Béatrice REHOR

Pas de questions.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.14
Objet :	Dépôt d'un dossier de subvention au titre du FIPD pour l'acquisition d'un système de vidéoprotection
Rapporteur :	Jean-Antoine ESPINOSA

Jean-Pierre Blairon : les lotissements sont-ils concernés ?

Christophe Reynier-Duval : on ne peut pas dire publiquement où sont les caméras.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.15
Objet :	Mise en œuvre de l'opération « Végétalisons les façades Caderoussiennes » - modalités techniques et pratiques
Rapporteur :	Viviane BECART

Michel Légerot : les lotissements peuvent-ils être concernés ?

Christophe Reynier-Duval : le monde peut être concerné, suffit d'en faire la demande. Ensuite nous verrons avec les services techniques pour les installations.

Viviane Bécart : tout le domaine public est concerné.

Dossier adopté à l'unanimité

Délibération :	22.03.16
Objet :	Modification des membres des commissions municipales - suite démission
Rapporteur :	Christophe REYNIER-DUVAL

Dossier adopté à l'unanimité

Fin des votes de l'Assemblée.

Questions diverses.

Christophe Reynier-Duval : Il s'agit de questions posées par courrier par Monsieur Benat conformément au règlement du Conseil Municipal.

Première question concerne l'abribus de la porte Castellan, où en est-il ? à quelle date ?

Christophe Reynier-Duval : Depuis votre intervention du 21 février il a été enfin posé, ça été très long. Il a été installé il y a à peine une semaine.

Deuxième question : digue virage de La Blanquette direction utile, les camions et bus empiètent sur la voie descendante, que faire pour améliorer le virage ?

Christophe Reynier-Duval : Sur le PLU, cette zone est entre deux OAP. Un futur aménagement est prévu sur le PLU avec un trajet souple cyclable et piétonnier. D'un côté ce sera fait par l'investisseur de l'OAP, notre côté sera fait en collaboration avec les services de la CCPRO (vers La Blanquette). Une amélioration est donc prévue. Reste le problème de la vitesse, comme nous n'avons que deux policiers municipaux nous devons aussi nous en remettre au civisme des conducteurs. C'est un virage compliqué, mais des travaux sont prévus.

Troisième question : remettre la boîte siphonide au niveau de la chaussée numéro 45 risque d'accident.

Christophe Reynier-Duval : En effet, et cela a déjà été signalé à la SAUR. En avril nous avons changé de fermier, normalement un inventaire de ce genre de problème devrait être transmis de la SAUR à SUEZ.

Quatrième question : au sujet de la société qui occupe les locaux CUER, vous demandez à quoi sont-ils soumis ou ce qui leur est imposé dans le cadre de l'environnement.

Christophe Reynier-Duval : C'est une société en appui à la SOCOTEC, je vous lis la réponse du dirigeant : *-lecture du courrier-*.

Cinquième question : travaux route d'Orange, piste cyclable et piétonne. Existe-t-il un parcours moins pénalisant et moins coûteux ? Que dit l'agence de l'eau ? Il y a-t-il eu une étude de la faune et de la flore ? Dans le cadre de la déviation, y aura-t-il une desserte pour les transporteurs poids-lourds habitant le village ?

Christophe Reynier-Duval : Je ne comprends pas très bien votre question, qu'entendez-vous par « un parcours moins pénalisant » et pour qui ?

Jean Benat : pour les riverains qui passent en voiture et notamment dans le cas d'inondation et de pluie. Si vous créez une évacuation des eaux avec des buses et rien d'aérien cela va créer des bouchons et l'eau va sortir beaucoup plus loin.

Christophe Reynier-Duval : alors « pénalisant et moins coûteux » vous mettez ça avant de parler de l'agence de l'eau ; cela ne rentre donc là-dedans ?

Jean Benat : et moins coûteux parce qu'il peut y avoir un autre trajet derrière le stade.

Christophe Reynier-Duval : voyez l'entrée de notre village, elle est très dangereuse car les gens arrivent vite, le virage n'est pas aménagé, les enfants marchent sur des pierres non sécurisées, il y a des cyclistes. Pour la sécurité des usagers et l'amélioration du cadre de vie des habitants on a souhaité améliorer la route d'Orange. C'est aussi une question d'accueil des gens qui arrivent par cet axe très utilisé. On explique ce projet dans le bulletin municipal. On va aussi conserver le fossé historique, pour

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

le reste tout est calculé aux nouvelles normes les services de la CCPRO ont pris attache auprès des organismes d'État concernés. Le département a accepté notre demande et toute la surface sera goudronnée à la charge du département.

Sixième question : école, emplacement police, beaucoup de stationnement sur la place réservée à la police, plan Vigipirate toujours en vigueur. Mettre une protection physique.

Christophe Reynier-Duval : En effet, les gens se garent n'importe où, ils vont à n'importe quelle vitesse, ils ne respectent pas. Voilà pourquoi on a mis à 30, pourquoi on a réduit, pourquoi on a mis cette chicane, pourquoi on a mis cette zone partagée : c'est pour ralentir la circulation. On peut mettre des stops, des feux rouges, des ronds-points... aujourd'hui on a des enfants qui passent maintenant sur un trottoir de 2,50 m. On est en train de voir les nouvelles améliorations qu'on peut amener à ce niveau, y compris en fonction des observations qu'on nous fera. On a embauché deux personnes qu'on appelle « papi ou mamie école ». Laissez-nous du temps pour réaliser ce que nous avons prévu de faire. On n'est pas là pour mettre en danger les gens.

Jean Benat : mettre quelque chose pour empêcher les gens de se garer sur l'emplacement de police, je pense que c'est très simple. Il y a un panneau stationnement interdit. Sinon enlevez le panneau.

Christophe Reynier-Duval : mais alors, où se gareront les policiers quand ils devront intervenir ?!

Jean Benat : c'est bien pour cela qu'il ne faut pas que les gens se garent là !

Christophe Reynier-Duval : mais il y est le panneau !

Jean Benat : mais bien sûr... si on part de ce principe-là, il n'y a plus de problème !

Christophe Reynier-Duval : est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Jean Benat : quand les gens sortent de l'école, Madame Aubertin vous avait dû vous en rendre compte, quand il y a des véhicules stationnés qu'ils s'en vont en direction des Cabanes ou vers Le Brou, ils sont obligés de passer sur le côté de la voie publique et il y a un risque.

Christophe Reynier-Duval : on le sait, on a demandé aux gendarmes de venir. Ils sont venus. On a la police municipale qui intervient. On a fait exprès de laisser cette place pour qu'ils puissent intervenir. Mais en face de l'incivilité je ne peux pas mettre un policier, donc on essaye, on fait des travaux, on fait des aménagements... mais on a nos limites ! Il faut laisser le temps au temps, ça fait que quelques mois qu'on a ce passage-là, on a d'autres améliorations à faire et on n'en reparlera ultérieurement.

Septième question : containers à déchets stade Raynaud, faire reboucher les trous.

Christophe Reynier-Duval : Ces trous existent depuis longtemps et dans le cadre des travaux d'amélioration de la route d'Orange ces trous seront rebouchés à ce moment-là.

Jean Benat : ça veut dire que si vous faites les travaux en été 2022, vous allez laisser les trous là où les gens vont vider leurs poubelles ?

Christophe Reynier-Duval : préserver l'économie de notre commune. Je ne vais pas faire des travaux maintenant sachant qu'il y aura des travaux en fin d'année.

Jean Benat : on peut reboucher avec des graviers en attendant.

Christophe Reynier-Duval : mais c'est prévu en fin d'année, et depuis combien de temps existent ces trous ? ! En avez-vous parlé à mes prédécesseurs de ces travaux-là ? ! Répondez à ma question !

Jean Benat : non, parce que...

Christophe Reynier-Duval : non, parce qu'ils sont arrivés en même temps que Reynier !

Jean Benat : en même temps !

Christophe Reynier-Duval : c'est fantastique ! Je pense que vous avez ouvert les yeux sur la commune que quand Reynier a été élu !

Jean Benat : s'il arrive quelque chose à quelqu'un cet endroit-là je vous l'enverrai, n'ayez pas peur.

Huitième question : remplacement du conseiller CCPRO, quelle est la procédure de remplacement ? Et a-t-elle été respectée ?

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Christophe Reynier-Duval : Conformément aux dispositions légales, c'est la CC pro qui gère la question du remplacement du conseiller communautaire qui est démissionnaire de son mandat. Les règles de remplacement du conseiller communautaire sont prévues à l'article L – 273-10 du code électoral pour les communes de plus de 1000 habitants. Lors de la démission de Monsieur Fidèle de ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire, Madame Vandalle a été contactée à tort par la CCPRO pour son remplacement. N'ayant pas respecté les règles de la parité, et pour corriger son erreur, la CCPRO a donc contacté Monsieur Blairon pour devenir conseiller communautaire.

Neuvième question : zone piétonnière et cyclable, porte Castellan. École Jean Moulin. Les bus montent sur le trottoir dans le rétrécissement. Mettre une protection physique, risque d'accident pour les piétons.

Christophe Reynier-Duval : On en a déjà parlé tout à l'heure. Les travaux porte Castellan ont été fait dans le respect des normes métriques gérant les largeurs de chaussée et de trottoir. En conséquence, les conducteurs de bus ont la place pour pouvoir se déplacer et manœuvrer. C'est par facilité qu'ils choisissent d'empiéter sur le trottoir. Une réflexion est en cours sur une protection physique. C'est ce que je vous disais, petit à petit on tient compte des réactions des riverains de ce passage-là.

Dixième question : Monsieur Serge Fidèle a été nommé maire honoraire, êtes-vous au courant ?

Christophe Reynier-Duval : Non vous me l'apprenez, il s'agit probablement d'une démarche personnelle de Monsieur Serge Fidèle en quête de reconnaissance. En effet, ce titre est conféré par le représentant de l'État aux anciens maires, elle doit être conseillée qui aurait exercé des fonctions pendant au moins 18 ans. Il rentre dans ces critères. Il s'agit d'un titre honorifique et seulement d'un titre attribué à une personne qui effectue la demande dès lors qu'elle remplit les conditions. L'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget de la commune. Il ne donne aucun droit, ni privilège, mais pas celui de passer devant tout le monde à la déchetterie.

Onzième question : pourquoi le responsable technique a-t-il un véhicule pour se rendre à son domicile?

Christophe Reynier-Duval : Vous êtes excessivement bien renseigné mais on ne cache rien du tout. Il bénéficie depuis de nombreuses années et je précise bien de nombreuses années, pas 2020. Avant 2020 on a fait des choses, je préfère vous le dire. Il a donc bénéficié d'un véhicule de service qu'il utilise pour effectuer des trajets domicile/lieu de travail et bien sûr durant sa journée de travail. Lorsque nous avons pris nos fonctions avec notre équipe nous avons été confrontés à une multitude de dossiers et de sujets que nous nous sommes appropriés, et parmi eux les dossiers RH. La DGS de la commune a peu à peu appréhendé les dossiers selon leur importance. Parmi eux figure le véhicule responsable des services techniques qui doit être clarifié dans les plus brefs délais. Au moment des appréciations annuelles, on mettra en place une nouvelle organisation. Est-ce que vous avez posé la question avant 2020 ?

Jean Benat : je vous la pose parce que je n'arrivais pas à vous voir.

Douzième question : repas des anciens. Pourquoi 65 ans alors que depuis des années ils prennent en compte à partir de 60 ans ? Il y a de la discrimination.

Christophe Reynier-Duval : Voulez-vous m'éclaircir sur le « ils » de « ils prennent en compte » ?

Jean Benat : je pense que c'est la municipalité qui décide de prendre en compte à partir de 65 ans.

Christophe Reynier : donc « ils » c'est nous. Concernant l'âge d'inscription au repas des aînés, mon équipe et moi-même avons fait le choix en conscience, de décaler cet âge de 60 à 65 ans. Ni pour faire de la discrimination, ni pour exclure les Caderoussiens. 65 ans étant l'âge légal ordinaire pour partir à la retraite, il nous a semblé opportun de calquer l'âge d'inscription sur celui-ci. Aujourd'hui, de nombreuses personnes travaillent encore à 60 ans et n'auraient donc pas pu se rendre à ce repas. C'est un choix arbitraire certes, mais il en fallait bien un. Il nous a semblé plus logique et nous l'assumons.

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

Pour autant, toutes les personnes qui sont en couple et dont l'une des deux est âgée de moins de 65 ans pourra néanmoins si elle le désire, venir déjeuner en payant son repas.

Treizième question : pourquoi le bus ZOU le collège Giono n'est pas autorisé à s'arrêter porte Léon Roche alors que les travaux se feront à partir de l'été 2022 ? Pourquoi celui de Marcoule s'arrête ?

Christophe Reynier-Duval : Depuis la rentrée de septembre, les bus ne s'arrêtent plus dans la commune. Ça par contre vous ne m'en parlez pas au niveau sécurité.

Jean Benat : Vous avez oublié parce que je vous l'avais dit que c'était une bonne idée.

Christophe Reynier-Duval : Ah ! Merci Monsieur Benat ! Merci de te le dire ! Vous auriez dû l'écrire ! Mon équipe qui a fait le job aurait été contente que vous disiez « Cher vous avez une bonne idée, Monsieur le maire ! ».

Jean Benat : mais je vous l'avais dit, d'autant plus que j'ai fait intervenir les gens de la Région.

Christophe Reynier-Duval : je réponds à vos questions. Alors comme vous avez pu constater nous avons changé le sens de circulation. Ça veut dire qu'aujourd'hui le bus qui arrive des Islons il tourne au niveau de l'Olivier mais il ne peut pas se mettre à l'arrêt de bus car nous avons changé le sens de circulation. Il va directement à l'arrêt de bus et ensuite il va desservir les autres quartiers du village. Ça c'est ma réponse concernant le bus ZOU. Et pourquoi celui de Marcoule s'arrête là ? Parce qu'il vient d'Orange et il peut s'arrêter là sans gêner la circulation. Les gens qui travaillent Marcoule le prennent ou en descendent à la fin de leur journée de travail.

Jean Benat : répétez-moi le premier parcours, juste le départ.

Christophe Reynier-Duval : non, vous le connaissez par cœur !

Jean Benat : je vous signale que le bus ZOU arrive également d'Orange.

Quatorzième question : Porte Léon Roche. Guide de fermeture contre les inondations. Risque d'accident lorsque les piétons empruntent ce passage.

Christophe Reynier-Duval : En effet, ce guide peut être un obstacle pour les gens qui n'y prêteraient pas attention. Votre remarque est bonne et nous connaissons cette difficulté. En revanche, la digue d'enceinte du village est classée en tant que monument historique mais aussi en tant qu'ouvrage intéressant la sécurité publique. En conséquence, la commune de Caderousse ne peut décider seule de mettre en sécurité cet élément d'un ouvrage bien plus important. Qui plus est, je vous rappelle que cette digue fait aujourd'hui l'objet d'une étude GEMAPI avec un financement européen dont l'objet est d'appréhender l'ouvrage dans sa globalité et pour l'ensemble de ses vocations afin d'assurer la préservation et la sécurité des Caderoussiens. Les services qui s'occupent de ceci sont au courant de la gêne qui est occasionnée et lors des conclusions et des comités techniques il y aura des décisions qui seront prises. Mais moi, aujourd'hui, je n'ai pas le pouvoir de prendre cette décision.

Quinzième question : Deux postes de Papi et Mamie ont été créés. Où est passé le deuxième garde municipal ?

Christophe Reynier-Duval : Alors, 2 mamies écoles assurent depuis septembre la sécurité des passages piétons. C'est une première pour la commune et je profite de cette occasion pour saluer le travail effectué par leurs soins. Invitée d'ailleurs toute personne qui souhaiterait rejoindre dispositif à se manifester en mairie. Ça pourrait être une mission Monsieur Benat que vous pourriez prendre aussi participer à ceci. Ce binôme permet de repositionner les effectifs de la police municipale et non des « gardes municipaux » s'il vous plaît, sur d'autres missions. C'est donc un double avantage pour les Caderoussiens qui bénéficient d'un environnement plus sécurisé aux abords de l'école en profitant du temps dégagé pour les policiers municipaux sur d'autres fonctions plus classiques pour un policier municipal. Face à l'épidémie du Covid-19, des agents de la collectivité se sont trouvés en situation d'agents vulnérables. Alors là, je réponds à votre question « où est passé le deuxième garde municipale ». Il sera content que vous preniez de ses nouvelles. Pour la gestion de ses agents et conformément aux dispositions réglementaires, la commune avait deux possibilités. Deux pas trois, deux. Mettre la

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Caderousse en sa séance du 3 mars 2022

personne vulnérable en ASA (autorisation spéciale d'absence), en somme : l'autoriser à rester chez elle sans travailler tout en étant rémunérée et en conservant son droit de congés annuels. Ou bien, aménager son poste de travail pour l'isoler, sécuriser son état de santé tout en lui donnant de nouvelles missions plus administratives. Eh bien devinez laquelle on a pris ?

Jean Benat : il regarde les caméras.

Christophe Reynier-Duval : devinez laquelle on a pris ? Devant les caméras, Monsieur ? Voyez, vous parlez de choses, vous n'êtes même pas au courant ! Bon, vous avez vu il travaillait, il n'est pas chez lui.

C'est en l'espèce, la seconde option que nous avons privilégiée. Nous avons toujours de policiers municipaux : un sur le terrain et un dédié aux procédures administratives en lien avec l'activité de la police municipale. Je forme le vœu que les dispositions réglementaires puissent évoluer conformément à l'amélioration de la situation sanitaire afin de pouvoir retrouver deux agents présents sur le terrain.

Départ de Messieurs Legerot et Blairon à 20H41 pendant les questions diverses.

Séance levée à 20H54.

Le maire

Le secrétaire de séance



Christophe Reynier-Duval

Romain Espinosa

A Caderousse, le 10 mars 2022.

